RÈGLEMENT 5 & 10 KM DE PARILLY 2026

Préambule

L'événement est organisé par le **Comité d'Athlétisme Rhône Métropole de Lyon** avec le soutien de l'agence **FOR 7**.

Elle est inscrite au Calendrier du Rhône.

Les courses proposées :

-10km à 9h00

-5km à 10h30

- Courses enfants (800m) à 11h30 (nés en 2017-2018-2019) et 11h40 (nés en 2014-2015-2016)

Article 1 – Parcours

Les deux parcours de 5 et 10km sont mesurés officiellement, et ont le **label régional.**
Ils sont donc qualificatifs au championnat de France du 5 ou du 10km route (sous réserve de réalisation des minimas requis)

Les deux parcours sont plats, et empruntent une boucle, tracé sur route intégralement au sein du parc de Parilly. Ils sont totalement propices à la performance.

Les coureurs du 10km devront parcourir la boucle à deux reprises.

Zones de départ/arrivée du 10km située face à l'entrée principale du stade du Rhône.

Article 2 – Tarifs

Course ouverte à tous, licenciés ou non licenciés. Les licenciés bénéficient d'un tarif préférentiel (**réduction de 2 euros** par rapport aux tarifs affichés ci-dessous).

Les licenciés en club d'athlétisme dans le département du Rhône, bénéficient de la gratuité, sous réserve que leur licence ait été renouvelée pour la saison 2026-2027 au moment du retrait de leur dossard. A défaut, il leur sera demandé de régler le coût de l'inscription pour obtenir leur dossard.

- Pour le 10km : **18 euros** pour toute inscription jusqu'au 31 Juillet 2026 à 23h59, **20 euros** du 1er Août au 9 septembre 2026 à 23h59.
- Pour le 5km : **13 euros** pour toute inscription jusqu'au 31 Juillet 2026 à 23h59, **15 euros** du 1er Août au 9 septembre 2026 à 23h59
- Les courses enfants sont gratuites

Article 3 – Catégories

Le 10km est ouvert à toutes les catégories à partir de Cadets (nés en 2010/2011)
Le 5km est ouvert à toutes les catégories à partir de Minimes (nés en 2012/2013)
Les courses enfants sont ouvertes aux enfants nés entre 2020 et 2014

Article 4 – Horaires / Informations

10km : Départ 9h00. Le temps limite est de 1h30 pour boucler la distance.
5km : Départ 10h30. Temps limite 45min.
Course des 6-8 ans : départ 11h30
Course des 9-12 ans : départ 11h35

Les coureurs ne devront emprunter que les parcours officiels. **Circulation (et vélos) interdits sur le parcours.**

Service médical et sécurité : un poste de secouristes et un médecin seront présents sur la zone départ arrivée conformément à la réglementation.

Des officiels sont chargés de vérifier la régularité de la course sur l'ensemble du parcours. Tout litige sera réglé par le juge arbitre officiel de l'épreuve.

SAS Elites pour le 10km sur demande, et avec justificatif de performance exigé **: moins de 34min** pour les masculins et **moins de 43min** pour les féminines. Les performances doivent avoir été réalisées sur des courses labellisées officielles et doivent dater de moins de 2 ans. Aucun résultat réalisé sur une course non officielle ne sera pris en compte.

SAS Elites pour le 5km sur demande, et avec justificatif de performance exigé **: moins de 16min** pour les masculins et **moins de 20min** pour les féminines. Les performances doivent avoir été réalisées sur des courses labellisées officielles et doivent dater de moins de 2 ans. Aucun résultat réalisé sur une course non officielle ne sera pris en compte.

Les demandes de dossard ELITE pour le 5 et le 10km, doivent être faites à l'adresse **10kmparilly@gmail.com**

Article 5 – Conditions de participation / Licences et PPS

1. Personnes mineures

Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation à une compétition ou une manifestation de l'article L. 331-5 du code du sport, est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.

- Soit au choix de l'organisateur :

▪ D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par le code du sport (cf. Annexe 2). Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de l'organisateur que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

▪ D'une attestation délivrée par la FFA depuis sa plateforme en ligne (https://pps.athle.fr/), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code en fonction du choix de l'organisateur. Cette attestation est à réaliser le jour de l'inscription et sera valable jusqu'à la date de la manifestation ou de la compétition. Cette attestation permet le contrôle automatisé du questionnaire (cf. Annexe 2) ou le cas échéant de la validité du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

5.2 Personnes majeures

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition ou une manifestation de l'article L. 331-5 du code du sport, est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :
- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;
- D'un titre de participation Pass Prévention Santé (ou « PPS »), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code (en fonction du choix de l'organisateur) valide et délivré par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation sont établies également par elle. Pour être valable, le PPS doit avoir été délivré au maximum un (1) an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Tout manquement à cette obligation ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Article 6 – Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur le site https://5et10kmdeparilly.odoo.com/ jusqu'au mercredi 9 septembre 2026 à 23h59.

Il est possible de s'inscrire à Décathlon Bron lors de la remise des dossards (voir article 8), le vendredi 11 ou le samedi 12 septembre uniquement, avec une majoration de 10 euros sur la dernière tranche tarifaire.

Aucune inscription le jour de la course.

Article 7 – Catégories officielles

Catégories	Code	Années de naissance
Minimes	MI	2012 à 2013
Cadets	CA	2010 à 2011
Juniors	JU	2008 à 2009
Espoirs	ES	2005 à 2007
Seniors	SE	1993 à 2004
Masters	M	1992 et avant

MASTERS

M0	1988 à 1992	M3	1973 à 1977	M6	1958 à 1962
M1	1983 à 1987	M4	1968 à 1972	M7	1953 à 1957
M2	1978 à 1982	M5	1963 à 1967	M8	1948 à 1952

Article 8 – Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer :

1. Au Décathlon Lyon Bron Saint Exupéry le **vendredi 11 septembre de 12h à 19h ou le samedi 12 septembre de 12h à 18h.**
2. **Sur place le jour de la course devant le stade du Rhône, à partir de 7h30 et jusqu'à 30min avant le départ**

   Aucun dossard ne sera envoyé par voie postale.

Toute personne fournissant un PPS périmé, falsifié ou une licence hors de la saison en cours (2026/2027) à la date de l'évènement, se verra refuser la remise du dossard et le départ de la course.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
Le dossard devra être placé sur la poitrine et être entièrement lisible durant toute la course et lors de l'arrivée.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les athlètes mineurs.

Article 9 – Assurances

Les organisateurs seront couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la Mutuelle des Sportifs et la MAIF

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, …) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 10 – Chronométrage / Course

Chronométrage par puces individuelles avec la société SG Chrono

Article 11 – Vestiaire, douches, consignes

Pas de vestiaires ni douches.
Présence d'une consigne sur place. Ne pas venir avec des valises ou affaires trop encombrantes.

Article 12 – Récompenses

Un cadeau souvenir sera remis à chaque participant venant retirer son dossard.

Puis seront récompensés :

10km

- Les 3 premiers masculins et féminines au scratch
- Le premier de chaque catégorie CA, JU, ES puis à partir de M1 pour les Masters avec regroupement des catégories par tranches de 10 ans : M1 + M2 / M3 + M4 / M5 + M6 etc..
- Le meilleur club FFA masculin et le meilleur club FFA féminin, par addition des 4 meilleurs temps hommes ou femmes, toutes catégories confondues.

5km –

- Les 3 premiers masculins et féminines au scratch
- Le premier de chaque catégorie CA, JU, ES puis à partir de M1 pour les Masters avec regroupement des catégories par tranches de 10 ans : M1 + M2 / M3 + M4 / M5 + M6 etc..
- Le meilleur club FFA masculin et le meilleur club FFA féminin, par addition des 3 meilleurs temps hommes ou femmes, toutes catégories confondues.

Article 13 – Informatique et libertés

Les informations collectées sont nécessaires à l'inscription du coureur en vue de sa participation à la course. Sauf accord exprès, les données personnelles collectées ne le sont qu'à des fins d'utilisation en rapport avec la manifestation et ne seront jamais transmises ou revendues à des tiers. Le site www.terrederunners.com est le seul à avoir accès et à conserver ces données 5 ans après la dernière participation. Vous avez un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement des données, un droit à la portabilité et à la limitation du traitement de ces données. Afin de faire valoir ces droits vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : rhone.athletisme @wanadoo.fr.
En cas d'insatisfaction, vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : CNIL –3 place de Fontenoy –TSA 80715 –75334 PARIS Cedex 07.

Article 14 – Droit à l'image

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir cette dernière. En vous inscrivant, vous abandonnez votre droit à l'image

Article 15 – Annulation – Remboursement – Report

Si l'Événement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur (notamment arrêté préfectoral interdisant les regroupements dans l'espace public) et présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française, les participants seront remboursés du montant de leur inscription à l'exception des 1€ de frais de fonctionnement de la plateforme d'engagement.
Aucun remboursement ne sera procédé quelle que soit la raison, notamment celles dépendant du coureur (blessure, pièces obligatoires non fournies…).

Article 16 – Modalités de qualification aux Championnats de France

10km

- Le 10km de Parilly est une course labellisée, ainsi, elle est qualificative aux Championnats de France de 10km.
- Afin d'être qualifié(e), il faut réaliser les minimas correspondant à votre catégorie, établis par la Fédération Française d'Athlétisme, que vous trouverez ci-dessous :

Minima 2024 10 km		
Catégories	Hommes	Femmes
Cadets	38'	47'
Juniors	37'	46'
Espoirs	35'	44'
Séniors	34'15	43'
Masters 0	35'	44'
Masters 1	36'30	47'
Masters 2	37'	49'
Masters 3	39'30	50'
Masters 4	40'30	52'
Masters 5	45'	53'
Masters 6	47'	56'
Masters 7	50'	60'
Masters 8	53'	64'
Masters 9	56'	67'
Masters 10	60'	70'

5km

- Le 5km de Parilly est une course labellisée
- Afin d'être qualifié(e) aux championnats de France, il faut réaliser au moins **les minimas A** correspondant à votre catégorie, établis par la Fédération Française d'Athlétisme, que vous trouverez ci-dessous :

Catégorie	**Hommes A**	**Femmes A**
U18	**17'45''**	**22'00''**
U20	**17'15''**	**21'30''**
U23	**16'30''**	**20'45''**
Séniors	**16'00''**	**20'15''**
Masters 0	**16'30''**	**20'45''**
Masters 1	**17'00''**	**22'00''**
Masters 2	**17'30''**	**23'00''**
Masters 3	**18'30''**	**23'30''**
Masters 4	**19'00''**	**24'30''**
Masters 5	**21'00''**	**25'00''**
Masters 6	**22'00''**	**26'30''**
Masters 7	**23'30''**	**28'00''**
Masters 8	**25'00''**	**30'00''**
Masters 9	**26'30''**	**31'00''**
Masters 10	**28'00''**	**32'30''**